

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/22

Réactivation du projet de Charte de la qualité de la vie nocturne en Ville de Delémont

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche

Initié par le Service UETP, le projet dit de « Charte des restaurateurs » a par la suite été dévolu à celui de la Police. Il y a maintenant trois ans, soit en 2019, les deux services précités étaient alors prêts à organiser, ceci de concert avec les chefs de département concernés, une rencontre avec les restaurateurs de la ville, ceci afin de débattre de divers points, dont celui de la question de la Charte, ainsi que l'adhésion à celle-ci.

Malheureusement, l'arrivée du COVID, et de ses conséquences, n'a pas rendu possible la mise en œuvre de ce projet tel qu'imaginé. Dans un premier temps, les mesures sanitaires imposées n'ont tout simplement pas permis de réunir l'ensemble des personnes concernées. Par la suite, le monde de la restauration en général a dû prendre la mesure de l'impact causé par la pandémie, ceci afin de retrouver un nouveau souffle. En parallèle, les services communaux concernés par ce projet ont également dû faire face à d'importants retards accumulés tout au long de la crise sanitaire, la priorisation de leurs missions et leurs tâches ayant été maintes fois revue afin de faire face à la situation du moment.

Bien que le projet de Charte n'ait pas abouti à ce jour, ceci ne signifie pas pour autant qu'il soit abandonné. En effet, une séance avec les restaurateurs de Delémont se verra initiée pour cet automne, avec toujours pour but la présentation et respectivement l'adhésion à ladite Charte.

Il est encore bon de rappeler qu'une telle Charte se veut tout d'abord incitative. Toutefois, celles et ceux qui y adhéreront formellement s'engageront à en respecter les principes et, de son côté, la Municipalité se chargera d'effectuer des contrôles dans ce cadre.

En parallèle à cette mesure, d'autres voies en vue de juguler l'augmentation des incivilités en notre ville (à l'instar d'une majorité d'autres villes en Suisse), se devront d'être explorées, voire mises en œuvre selon un programme d'actions que le Conseil communal devra valider.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 16 août 2022